

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Toute inscription est soumise au respect des conditions d'âge minimum liées à l'activités.

Les inscriptions se font uniquement à l'accueil de La Bouilloire durant les horaires d'ouverture. Aucune inscription n'est possible en ligne, par téléphone ou par dépôt en boîte aux lettres.

Un certificat médical ou une attestation sport est obligatoire pour la pratique de toutes les activités sport et danse. Il est à remettre en début de saison avec la fiche d'inscription.

L'inscription à une activité n'est ferme et définitive qu'après réception du dossier complet (fiche d'inscription, certificat médical ou attestation sport, paiement).

Toute inscription sans paiement sera refusée.

Les modes de paiement acceptés sont : chèque, espèces, carte bancaire, chèque vacances y compris dématérialisés, pass culture et pass sport.

L'inscription est obligatoire avant l'accès aux activités.

Les lieux des activités vous sont communiqués lors de votre inscription.

Après l'inscription à une activité, l'adhérent bénéficie d'une séance d'essai. Suite à cette **unique** séance, l'inscription à l'activité peut être annulée par un simple appel téléphonique au 03.88.74.98.69 ou par mail à contact@labouilloire.fr dans les 48 heures suivant la séance d'essai.

La carte de membre et le fonds de garantie ne peuvent être remboursés, même en cas d'essai non-concluant.

TARIF DES ACTIVITÉS

Les tarifs des activités sont fixés par le Bureau pour la durée de la saison.

Les tarifs sont fixés par cycle ou par saison et les séances non-effectuées ne peuvent être remboursées qu'en cas de souscription au fonds de garantie et sous réserve d'un justificatif valable. Tout trimestre entamé est un trimestre dû.

Un tarif au trimestre peut être proposé uniquement dans les cas où les personnes s'inscrivent à l'activité en cours d'année sous réserve de places disponibles.

FONDS DE GARANTIE

Souscrit uniquement lors de l'inscription, il vous permet de prétendre à un remboursement des activités à l'année en cas d'absence de votre part sur une période d'un trimestre minimum, au pro rata de cette absence.

Ce remboursement est valable uniquement sur présentation d'un justificatif (déménagement, certificat médical, changement d'emploi) attestant de l'incapacité de poursuivre l'activité.

Sans souscription au fonds de garantie, aucun remboursement ne pourra être effectuée.

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

La responsabilité de la MJC n'est engagée que pendant la durée des activités (jours et heures définies par le planning d'activités de l'intervenant).

Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la salle où se déroule l'activité et s'assurer de la présence de l'intervenant. Ils doivent aussi récupérer leurs enfants dans la salle après l'activité.

Les activités se déroulent sur la commune de Marckolsheim et ne fonctionnent pas durant les vacances scolaires et jours fériés, sauf indications contraires.

Cette saison, les activités débutent à compter du lundi 7 septembre 2026 et s'arrêtent le mercredi 30 juin 2027.

Le Conseil d'Administration peut décider de supprimer une activité dans les cas suivants :

- Lorsque l'effectif minimum assurant l'équilibre financier de l'activité n'est pas atteint,
- Lorsqu'aucun local n'est disponible pour le déroulement de l'activité,
- En cas de trouble grave dans le déroulement de l'activité risquant de nuire à la sécurité des adhérents.

En cas de besoin, certaines activités ayant un caractère particulier pourront faire l'objet d'un règlement plus spécifique, approuvé par la Conseil d'Administration.

MISE À DISPOSITION DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS

Les adhérents doivent respecter les locaux mis à leur disposition.

Pour les activités en intérieur, ils doivent prévoir une paire de chaussures adaptée.

ABSENCE D'UN INTERVENANT

En cas d'absence de l'intervenant, la MJC s'engage à prévenir les adhérents concernés dans les meilleurs délais grâce aux coordonnées indiquées sur leur fiche d'inscription. Il est donc vivement recommandé de communiquer un numéro de téléphone portable et une adresse mail valides. Pensez à signaler tout changement en cours de saison.

Les séances sont rattrapées dans la mesure du possible.

STAGES, ATELIERS ET ÉVÈNEMENT PONCTUELS

Les stages, ateliers et événements ponctuels sont ouverts à toutes et tous, membres et non-membres. Un tarif préférentiel s'applique aux membres.

Les inscriptions se font à l'accueil de La Bouilloire durant les horaires d'ouverture ou en ligne sur notre billetterie Yapla.

Les stages, ateliers et événements ponctuels ne sont pas remboursables.